

COMMUNE DE LAUSANNE

**Budget de fonctionnement de l'exercice 2001
Plan des investissements pour les années 2001 à 2004**

Préavis N° 175

Lausanne, le 28 septembre 2000

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2001 ainsi que le plan des investissements pour les années 2001 à 2004.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme il suit :

1. **Résumé**
 2. **Considérations générales**
 3. **EtaCom : redistribution des tâches, compte de régulation et péréquation intercommunale**
 4. **Modifications structurelles**
 5. **Budget de fonctionnement de 2001**
 6. **Plan des investissements pour les années 2001 à 2004**
 7. **Evolution présumée de la situation financière en 2001**
 8. **Conclusions**
-

1. RESUME

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2001 :

Compte administratif

(Compte de fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

COMPTES 1999 Fr.	BUDGET 2000 Fr.		BUDGET 2001		ECARTS
			Fr.	Fr.	Fr.
		<u>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</u>	CHARGES	REVENUS	
1 284 694 712,34	1 297 105 200	TOTAL DES CHARGES	1 320 665 700		23 560 500
<u>1 246 955 766,99</u>	<u>1 250 675 600</u>	TOTAL DES REVENUS		1 306 811 400	56 135 800
37 738 945,35	46 429 600	EXCEDENT DE CHARGES		13 854 300	-32 575 300
		<u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u>	DEPENSES	RECETTES	
116 368 858,58	128 063 550	TOTAL DES DEPENSES	135 868 500		7 804 950
<u>8 409 741,35</u>	<u>11 930 000</u>	TOTAL DES RECETTES		21 524 000	9 594 000
107 959 117,23	116 133 550	INVESTISSEMENTS NETS		114 344 500	-1 789 050
		<u>FINANCEMENT</u>			
-107 959 117,23	-116 133 550	INVESTISSEMENTS NETS	114 344 500		-1 789 050
104 111 567,72	95 260 200	AMORTISSEMENTS		86 684 300	-8 575 900
-5 314 648,71	-6 934 800	VARIATION DES PROVISIONS ET FONDS DE RESERVE	6 571 300		-363 500
<u>-37 738 945,35</u>	<u>-46 429 600</u>	REPRISE DE L'EXCEDENT DE CHARGES DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT	13 854 300		-32 575 300
-46 901 143,57	-74 237 750	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		48 085 800	-26 151 950
61 057 973,66	41 895 800	AUTOFINANCEMENT		66 258 700	24 362 900

Le compte de fonctionnement fait apparaître un excédent des charges de 13,9 millions de francs; par rapport aux comptes de 1999 (37,7 mios) et au budget de 2000 (46,4 mios), nous constatons une nouvelle et nette amélioration.

Les dépenses brutes d'investissements du patrimoine administratif sont fixées à 135,8 millions de francs (y compris des autorisations d'achats de véhicules, de machines et de matériel pour 8,5 millions). Après déduction des recettes d'investissements, évaluées à 21,5 millions, les dépenses nettes d'investissements planifiées pour 2001 atteignent 114,3 millions.

Le financement des investissements est assuré à hauteur de 66,2 millions par l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement et de 48,1 millions par le recours à l'emprunt.

2. CONSIDERATIONS GENERALES

L'amélioration du climat économique ressentie dans le courant de l'année 1999 a été nettement confirmée par les performances enregistrées durant le 1^{er} semestre 2000. Mises en confiance par des carnets de commandes mieux garnis, nombre d'entreprises ont engagé du personnel supplémentaire contribuant ainsi à réduire significativement la population des demandeurs d'emploi. Pour les collectivités publiques ce changement d'orientation de la marche des affaires est synonyme d'un allègement des charges générées par l'encadrement des personnes à la recherche d'un emploi et d'un accroissement des rentrées fiscales.

Parallèlement, nous assistons à une remontée des taux d'intérêts, notamment sur les courtes durées (le taux passant d'environ 1,5 % en 1999 à près de 3,5 % en août 2000), à un net renchérissement des prix des produits pétroliers et, comme corollaire, une reprise, certes encore modérée, de l'inflation.

Dès lors, on peut dire en résumé que les prévisions pour 2001 des collectivités publiques sont orientées vers une amélioration des recettes fiscales, un renchérissement du coût de la dette (sous réserve des possibilités de remboursement des emprunts anciens à taux plus élevés), et un risque de renchérissement des salaires et du coût des prestations demandées à l'extérieur. L'assainissement des finances publiques en général, déjà apparent à la publication des comptes de 1999, devrait donc se poursuivre.

S'agissant de Lausanne, les premiers effets de la reprise économique sont apparus au bouclage des comptes de 1999, lesquels enregistraient une sensible amélioration du produit des impôts. En raison du système de répartition des charges sociales dans le canton de Vaud, la facturation de la part des communes aux charges de l'Etat s'effectue avec un retard d'une année au moins, les effets de la diminution du taux de chômage ne se feront sentir que plus tard.

3. ETACOM : REDISTRIBUTION DES TACHES, COMPTE DE REGULATION ET PEREQUATION INTERCOMMUNALE

Le projet EtaCom vise, rappelons-le, à revoir la répartition des tâches et des charges entre le Canton et les communes, de manière à clarifier les responsabilités et à simplifier les financements. De plus, il tend à réduire les disparités fiscales entre les communes en harmonisant les taux d'imposition et en réduisant les écarts entre les contribuables vaudois.

L'entrée en vigueur de la 1^{ère} phase de ce projet est fixée au 1^{er} janvier 2001. Elle provoquera, à coup sûr, d'importantes répercussions dans les comptes des communes en général, tout comme dans ceux de Lausanne, bien entendu. Les principaux secteurs touchés dans cette étape sont l'enseignement obligatoire, le dispositif d'urgence médicale pré-hospitalière et l'organisation judiciaire.

Redistribution des tâches

Pour les communes, le paiement de certaines charges sera supprimé, tel le remboursement au Canton de la moitié des salaires des enseignants; dans d'autres cas, les participations du Canton ne seront plus payées par celui-ci, par exemple, la part cantonale au coût du transport des écoliers; enfin, de nouvelles recettes seront perçues, notamment, pour les salles d'audience des tribunaux de district.

Les effets financiers sont considérables; l'opération se traduit par un transfert de charges sur le Canton d'un montant supérieur à 300 millions de francs et d'un mouvement inverse de l'ordre de 32 millions de francs.

Compte de régulation

A la fin de la démarche EtaCom, il y aura un bilan de ces transferts, soit des montants finalement à charge du Canton et des communes, respectivement. Le règlement de compte final sera lié à une adaptation de l'attribution des recettes fiscales respectives.

Entre-temps, il conviendra de veiller à ce que l'opération soit globalement neutre pour l'ensemble des contribuables cantonaux et communaux (la somme des impôts perçus par l'ensemble des collectivités publiques ne doit pas augmenter du seul fait des transferts de tâches et de charges). C'est ainsi qu'est née l'idée de créer un compte de régulation temporaire. Celui-ci sera alimenté par la collectivité publique (Canton, communes) qui se trouve déchargée de l'obligation financière, à concurrence de la décharge. L'alimentation pose cependant quelques problèmes en raison de la diversité des modes de financement actuels, lesquels ne sont pas toujours équitables pour les communes (par exemple le critère de répartition selon le nombre d'enfants en âge de scolarité). Il a dès lors été décidé par le Canton de répartir la charge entre les communes uniquement en fonction du nombre de leurs habitants. Il en résultera des écarts pour certaines communes par rapport à la situation actuelle; toutefois, l'impact doit être relativisé par la durée limitée de cette phase intermédiaire.

Malgré les gros efforts consentis par les acteurs de la mise en œuvre de ces projets, aussi bien au Canton que dans les communes, il n'est pas encore possible de disposer de données suffisamment précises pour être introduites dans les lignes du budget 2001. En ce qui concerne Lausanne, particulièrement en matière d'enseignement, nombre de problèmes, souvent de portée secondaire il est vrai, sont encore à régler avec les instances cantonales concernées. On peut estimer que le traitement d'une partie de ces questions en suspens sera réglé dans le courant de l'arrière-automne.

Au surplus, il convient de rappeler que les chiffres que l'on retrouvera dans les comptes communaux de 2001 seront en relation avec les charges et les revenus effectifs de cette même année. C'est dire qu'il faudra attendre le début de l'année 2002 pour être fixé sur les chiffres définitifs de 2001.

Appliquées aux comptes de 1998 et de 1999, les règles d'EtaCom conduisent à un solde (contribution au compte de régulation moins recettes nouvelles et suppressions de charges) bénéficiaire en faveur de Lausanne de quelque **fr. 700 000.-**.

Fonds de péréquation

Rappelons que la création d'un fonds de péréquation intercommunal a été récemment acceptée par les citoyens vaudois. Aux termes des dispositions régissant cette nouvelle forme de péréquation, toutes les communes verseront l'équivalent de 13 points de leurs impôts (pour Lausanne, environ 45,9 millions de francs, soit 13 fois 3,533 millions); le produit de toutes ces contributions sera ensuite redistribué aux communes selon une clé de répartition fondée sur les trois critères suivants :

1. Rapport entre l'impôt communal (y compris les taxes) et l'impôt cantonal (le produit des impôts cantonaux perçus dans chaque commune est calculé à partir du produit des impôts communaux effectivement facturés, escomptes déduits, et ramenés au coefficient cantonal).
2. Montant de l'impôt cantonal par habitant.
3. La population communale (critère permettant de prendre en considération les charges particulières des communes à forte population).

Pour obtenir le coefficient de répartition de chaque commune, ces trois critères sont encore pondérés respectivement par les multiplicateurs de 1, 3 et 2.

La dernière simulation réalisée par le Canton (basée sur les données effectives de 1997/1998) a paru au printemps de cette année; elle faisait apparaître un solde net en faveur de Lausanne d'environ **fr. 1 500 000.-**. Dès lors que le chiffre de la population et le produit des impôts qui seront pris en considération pour 2001 ne seront connus que dans le 1^{er} semestre de l'an prochain, aucun montant précis n'est disponible.

En conclusion, la Municipalité propose d'inscrire au budget 2001 une somme globale de **fr. 2 200 000.- en revenus du chapitre : 1100 Secrétariat communal** : soit fr. 700 000.- pour la redistribution des charges et fr. 1 500 000.- pour le fonds de péréquation.

Dans le courant de l'exercice 2001, la Municipalité renseignera votre Conseil dès qu'elle disposera d'indications plus précises.

4. MODIFICATIONS STRUCTURELLES

Par rapport au budget 2000, le budget 2001 enregistre les modifications de structure suivantes :

A l'Administration générale, le Service des études générales et relations extérieures regroupe désormais dans une seule unité budgétaire (1300) les diverses composantes de l'ancien Service des affaires générales.

Dans cette même direction, et dans le but de supprimer la distorsion qui était constatée auparavant dans les charges salariales entre le budget et les comptes, l'économie attendue dans ce secteur est désormais budgétisée au Service du personnel et des assurances en diminution desdites charges plutôt qu'en recette fictive dans les revenus.

Quant aux Directions des travaux et de la sécurité sociale et de l'environnement, elles enregistrent un échange de services, où le Service des parcs et promenades devient l'unité budgétaire 6600 (ex 4500) et où le Service d'assainissement figure à partir de 2001 sous chiffre 460 (ex 650).

5. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2001

Désireuses de poursuivre l'assainissement progressif des finances communales, conformément à la volonté exprimée dans le programme de la législature en cours, la Municipalité et l'administration communale ont fait de gros efforts pour limiter au maximum la progression des charges de fonctionnement de 2001. Il y a lieu de préciser d'emblée que les améliorations obtenues dans cette démarche n'ont pas pour corollaire une suppression de prestations.

Le projet de budget qui vous est soumis pour 2001 accuse un excédent de charges de 13,8 millions de francs, en amélioration de plus de 32 millions par rapport à celui voté par votre Conseil en décembre 1999 pour l'année 2000. Certes le résultat est encore déficitaire; il ne représente toutefois qu'une part d'environ 1 % du total des charges et confirme un pas important vers l'équilibre du budget de fonctionnement.

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2001 et de 2000, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat global	Budget 2001	Budget 2000	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Charges	1 320 665 700	1 297 105 200	23 560 500	1,8
Revenus	1 306 811 400	1 250 675 600	56 135 800	4,5
Excédent de charges	13 854 300	46 429 600	-32 575 300	-70,2

Résultat par catégorie	Budget 2001	Budget 2000	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 Charges	1 320 665 700	1 297 105 200	23 560 500	1,8
30 Charges de personnel	392 965 200	393 379 400	-414 200	-0,1
31 Biens, services et marchandises	351 853 500	314 558 500	37 295 000	11,9
32 Intérêts passifs	87 117 000	92 187 000	-5 070 000	-5,5
33 Amortissements	94 816 200	103 327 300	-8 511 100	-8,2
35 Dédommagements à des collectivités publiques	141 422 200	137 330 300	4 091 900	3,0
36 Subventions accordées	66 717 200	64 990 400	1 726 800	2,7
38 Attributions aux réserves	5 545 500	8 197 700	-2 652 200	-32,4
39 Imputations internes	180 228 900	183 134 600	-2 905 700	-1,6
4 Revenus	1 306 811 400	1 297 105 200	23 560 500	4,5
40 Impôts	467 370 000	424 890 000	42 480 000	10,0
41 Patentes, concessions	3 167 000	3 282 000	-115 000	-3,5
42 Revenus des biens	51 688 100	50 885 000	803 100	1,6
43 Taxes, ventes et prestations facturées	535 927 700	519 313 700	16 614 000	3,2
44 Part à des recettes sans affectation	3 613 000	3 120 000	493 000	15,8
45 Dédommagements de collectivités publiques	50 644 200	49 410 600	1 233 600	2,5
46 Subventions acquises	2 055 700	1 507 200	548 500	36,4
48 Prélèvements sur les réserves	12 116 800	15 132 500	-3 015 700	-19,9
49 Imputations internes	180 228 900	183 134 600	-2 905 700	-1,6

En complément aux données ci-dessus, vous trouverez en annexes les tableaux suivants :

- A) Compte de fonctionnement par direction
- B) Compte de fonctionnement par nature (détaillé)
- C) Evolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2001.

3 CHARGES

30 Charges de personnel

- 0,4 mio ou - 0,1 %

	Budget 2001	Budget 2000	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale	36 088 100	34 275 800	1 812 300	5,3
Sécurité publique et affaires sportives	99 115 400	95 566 700	3 548 700	3,7
Finances	16 158 600	15 473 800	684 800	4,4
Travaux	65 815 700	70 048 400	-4 232 700	-6,0
Ecoles	61 726 400	60 080 500	1 645 900	2,7
Sécurité sociale et environnement	61 972 100	54 831 300	7 140 800	13,0
Services industriels	64 088 900	63 102 900	986 000	1,6
Total	404 965 200	393 379 400	11 585 800	2,9
Economie de personnel	-12 000 000	0	-12 000 000	
	<u>392 965 200</u>	<u>393 379 400</u>	<u>-414 200</u>	-0,1

Relevons que les chiffres du budget de 2001 tiennent compte notamment des éléments suivants :

- ⇒ Annuités réglementaires au 1^{er} janvier 2001
- ⇒ Gratifications d'ancienneté échues en 2001
- ⇒ Augmentation d'effectifs de l'ordre d'une cinquantaine d'unités supplémentaires.

Rappelons que dès l'exercice 2001 les économies salariales anticipées au niveau du budget sont portées en diminution du chapitre en question. Dès lors, le taux réel de progression des charges salariales est de 2,9 %. Ce taux, plutôt élevé par rapport à ces dernières années, s'explique principalement par un accroissement de l'effectif d'environ 1,5 % et par l'indexation 2000, qui avait été fixée à 1,25 %.

Par ailleurs, les pourcentages inhabituels qui apparaissent pour les Directions des travaux ainsi que de la sécurité sociale et de l'environnement résultent de l'échange évoqué plus haut. En faisant abstraction de cette mutation, les taux deviennent respectivement de +2,3 % (Travaux) et +2,4 % (Sécurité sociale et environnement).

31 Biens, services et marchandises**+ 37,3 mios ou + 11,9 %**

	<u>Budget 2001</u>	<u>Budget 2000</u>	<u>Ecart (+/-)</u>	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	15 751 000	15 381 500	369 500	2,4
Achats d'eau, d'énergie et de combustibles (sans les SI)	24 315 100	23 397 000	918 100	3,9
Marchandises	14 265 600	14 514 100	-248 500	-1,7
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	33 427 100	32 664 100	763 000	2,3
Honoraires et prestations de services	47 834 500	44 505 200	3 329 300	7,5
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	14 191 000	14 273 300	82 300	-0,6
Autres dépenses en biens, services et marchandises	22 673 700	18 552 300	4 121 400	22,2
Sous-total	172 458 000	163 287 500	9 170 500	5,6
Achats d'énergie par les SI	179 395 500	151 271 000	28 124 500	18,6
Total	351 853 500	314 558 500	37 295 000	11,9

Comme à l'accoutumée, ce chapitre de charges a retenu toute l'attention de la Municipalité afin d'en limiter la progression. Les achats d'énergie étant mis à part, ces dépenses s'accroissent de plus de 9 millions de francs, soit de 5,6 %. Ce taux serait ramené à quelque 3,7 % si l'on faisait abstraction de la charge nouvelle découlant de l'alimentation à hauteur de 3,1 millions de francs du fonds du développement durable instauré par le préavis N° 155, du 8 juin 2000.

Les principales autres augmentations que l'on peut mettre en exergue sont les suivantes :

Fournitures scolaires officielles	0,3 million
Multimédia – Mise en sécurité du réseau et extensions ordinaires	0,5 million
Routes et voirie – Facturation des SI pour l'eau des services publics	1,1 million
Entretien des installations aux SI	0,4 million
Frais d'affranchissement	0,5 million
Frais de décharge et de traitement des déchets	1,3 million
Accueil d'enfants	0,7 million
Commission de gestion versée à Avenir Trading SA	0,4 million

Aux Services industriels, la hausse massive du prix du pétrole entraîne un accroissement du coût des achats de gaz de l'ordre de 23 millions de francs, tandis que le volume des achats d'électricité progresse de 6 millions. Ces hausses sont compensées dans une large mesure au niveau des ventes.

32 Intérêts passifs**- 5,1 mios ou - 5,5 %**

Les hypothèses de travail retenues pour budgétiser ces charges ont été les suivantes :

- ⇒ insuffisance d'autofinancement pour 2000 de l'ordre de 75 millions (compte tenu d'un versement de 33 millions à la Fondation de Beaulieu);
- ⇒ insuffisance d'autofinancement pour 2001 de l'ordre de 50 millions;
- ⇒ limitation du volume d'emprunts à court terme à 70 millions;

⇒ consolidation des emprunts à long terme à un taux de 5,0 % en 2001.

Il est intéressant de voir que malgré l'accroissement de l'endettement prévu ci-dessus, les charges diminuent sensiblement. Cette évolution résulte du remboursement, principalement en 2000, mais également en 2001, d'emprunts importants comportant un taux élevé et renouvelés à des conditions nettement plus favorables.

33 Amortissements

- 8,5 mios ou - 8,2 %

	<u>Budget 2001</u>	<u>Budget 2000</u>	<u>Ecarts (+/-)</u>	
	fr.	fr.	fr.	%
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	7 000 000	7 000 000	0	0,0
Autres pertes, défalcatons et moins-values	1 131 900	1 067 100	64 800	6,1
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	45 133 200	45 344 000	-210 800	-0,5
Amortissements du patrimoine administratif des SI	41 551 100	49 916 200	8 365 100	-16,8
Total	94 816 200	103 327 300	-8 511 100	-8,2

Aux Services industriels, l'on observe une baisse importante résultant principalement des opérations spéciales prévues au budget de 2000 (voir également chapitre 48).

35 Dédommagements à des collectivités publiques

+ 4,1 mios ou + 3,0 %

	<u>Budget 2001</u>	<u>Budget 2000</u>	<u>Ecarts (+/-)</u>	
	fr.	fr.	fr.	%
Participation à des entreprises de transports	38 000 000	39 000 000	-1 000 000	-2,6
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton	798 000	530 000	268 000	50,6
Participation au déficit de l'Etat	5 660 000	5 600 000	60 000	1,1
Frais de taxation et de perception facturés par l'Etat	1 805 000	1 700 000	105 000	6,2
Participations aux charges de l'Etat pour l'enseignement	56 200 200	53 727 000	2 473 200	4,6
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	3 943 500	3 943 500	0	0,0
Facture sociale	33 215 500	30 979 800	2 235 700	7,2
Participation aux mesures actives du travail	562 000	695 000	-133 000	-19,1
Autres dédommagements	1 238 000	1 155 000	83 000	7,2
Total	141 422 200	137 330 300	4 091 900	3,0

A l'Administration générale, le détail de la participation aux entreprises de transports publics se présente comme il suit :

	Budget 2001 fr.	Budget 2000 fr.
TOTAL	38 000 000	39 000 000
<i>TRAFIC D'AGGLOMERATION</i>		
Acomptes sur déficit de l'année	29 802 000	28 702 000
Bleu-blanc	4 645 000	4 645 000
Indemnités zones foraines	50 000	50 000
<i>TRAFIC REGIONAL</i>		
CGN	173 500	173 300
LEB	163 000	163 200
CFE	1 724 000	1 582 800
TL (lignes 60 à 66)	342 500	342 700
LEB / Rénovation technique (IX ^{ème} convention)	1 100 000	2 266 000
Prolongement LO Nord-Est / 2 ^{ème} phase d'études	0	1 075 000

A la Direction des écoles, l'ouverture de 19 classes supplémentaires à la rentrée scolaire 2000-2001 et d'une douzaine de nouvelles classes à la rentrée scolaire suivante, de même que les augmentations contractuelles, entraînent un accroissement de charges de 2,5 millions, alors que la facture sociale s'accroît de 2,2 millions, principalement en raison de la hausse du poste "Prévoyance et aides sociales" (+ 1,9 million). Le détail de ladite facture est le suivant :

	Budget 2001 fr.	Budget 2000 fr.
TOTAL	33 215 500	30 979 800
Enseignement spécialisé	2 559 000	2 423 300
PC AVS/AI et LAVAMal	15 123 000	15 217 200
Prévoyance et aides sociales	11 820 500	9 939 300
Protection de la jeunesse	2 654 100	2 400 000
Hébergement médico-social	1 058 900	1 000 000

36 Subventions accordées

+ 1,7 mio ou + 2,7 %

	Budget 2001	Budget 2000	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale	27 334 000	26 616 000	718 000	2,7
Sécurité publique et affaires sportives	3 885 900	3 761 900	124 000	3,3
Ecoles	19 832 200	18 901 400	930 800	4,9
Sécurité sociale et environnement	15 665 100	15 711 100	-46 000	-0,3
Total	66 717 200	64 990 400	1 726 800	2,7

Voici les variations principales intervenues entre le budget de 2000 et celui de 2001 (en millions de francs) :

⇒ Opéra de Lausanne	+ 0,100
⇒ Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E.	+ 0,350
⇒ Association "La fièvre du roller"	+ 0,220
⇒ Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise	+ 0,287
⇒ Vallée de la Jeunesse	+ 0,140

38 Attributions aux réserves - 2,7 mios ou - 32,4 %

	<u>Budget 2001</u>	<u>Budget 2000</u>	<u>Ecart (+/-)</u>	
	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de péréquation des PFO	32 100	156 100	-124 000	-79,4
Fonds de régularisation des loyers	1 000	0	1 000	-
Fonds des SI	5 512 400	8 041 600	-2 529 200	-31,5
Total	5 545 500	8 197 700	-2 652 200	-32,4

Aux Services industriels, la diminution de ce poste provient essentiellement de la suppression de la dotation au fonds de réserve pour l'agrandissement de la station de pompage de Lutry (- 1,5 million) ainsi que de la baisse de 5 à 4 % de l'attribution du bénéfice au fonds spécial de réserve.

39 Imputations internes - 2,9 mios ou - 1,6 %

C'est la diminution de la facturation interne des intérêts en raison de la baisse du taux interne de 5 à 4,75 % qui est à l'origine de la régression de ces postes.

4 REVENUS

40 Impôts + 42,5 mios ou + 10,0 %

	<u>Budget 2001</u>	<u>Budget 2000</u>	<u>Ecart (+/-)</u>	
	fr.	fr.	fr.	%
Impôts sur le revenu et la fortune	320 000 000	285 000 000	35 000 000	12,3
Impôts sur le bénéfice et le capital	81 500 000	80 000 000	1 500 000	1,9
Impôts fonciers	29 000 000	29 500 000	-500 000	-1,7
Droits de mutations	9 000 000	5 500 000	3 500 000	63,6
Impôts sur les successions et les donations	22 000 000	19 000 000	3 500 000	15,8
Impôts sur la propriété et sur la dépense	5 870 000	5 890 000	-20 000	-0,3
Total	467 370 000	424 890 000	42 480 000	10,0

Le tableau ci-dessus appelle les commentaires suivants :

Impôts sur le revenu et la fortune

L'exercice 2001 est une première année de période fiscale : seront pris en considération pour le calcul de l'impôt les revenus et la fortune réalisés au cours des années 1999 et 2000, années marquées par une nette reprise de conjoncture économique. Dès lors, cette prévision est fondée essentiellement sur une augmentation de 8 % de l'impôt sur le revenu par rapport aux résultats des comptes de 1999. S'y ajoutent, pour un montant global estimé à 4 millions, les effets des modifications 2000 de la loi du 26 novembre 1956 sur les impôts directs cantonaux (LI).

Impôts sur le bénéfice et le capital

Cette prévision tient compte d'une augmentation globale du produit de l'impôt sur le bénéfice et le capital de 1,9 % par rapport aux résultats des comptes de l'exercice 1999. Cette estimation est modeste dans la mesure où des amortissements importants de pertes reportées des exercices précédents sont encore attendus. Par ailleurs, les modifications 2000 de la LI entraînent une diminution de l'impôt, principalement sur le capital, de l'ordre de 5 millions.

Droits de mutations

S'agissant des droits de mutations, par principe, est porté au budget le dernier résultat des comptes connus (1999). Il a été tenu compte, en outre, du fait que désormais un droit de mutation est également perçu sur les transferts d'immeubles résultant d'une exécution forcée lorsque l'acquéreur était créancier d'une dette hypothécaire.

41 Patentes et concessions

- 0,1 mio ou - 3,5 %

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier.

42 Revenus des biens

+ 0,8 mio ou + 1,6 %

	<u>Budget 2001</u>	<u>Budget 2000</u>	<u>Ecart (+/-)</u>	
	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>%</u>
Intérêts, prêts et participations	3 872 100	3 822 700	49 400	1,3
Revenu des immeubles du patrimoine financier	24 595 000	24 095 000	500 000	2,1
Revenu des biens du patrimoine administratif	22 449 200	22 154 300	294 900	1,3
Autres revenus	771 800	813 000	-41 200	-5,1
Total	51 688 100	50 885 000	803 100	1,6

Au patrimoine financier, le Service des gérances escompte une progression du produit des loyers de 0,5 million, alors qu'au patrimoine administratif, le Service administratif de la Direction des travaux a budgétisé une hausse des redevances d'affichage de quelque 0,4 million.

43 Contributions diverses**+ 16,6 mios ou + 3,2 %**

	<u>Budget 2001</u>	<u>Budget 2000</u>	<u>Ecart (+/-)</u>	
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	83 139 700	82 510 900	628 800	0,8
Ventes diverses (sans les ventes d'énergie des SI)	60 224 500	57 945 800	2 278 700	3,9
Frais facturés à des tiers, remboursements	8 925 700	8 843 700	82 000	0,9
Amendes	13 000 000	13 000 000	0	0,0
Autres contributions	12 961 800	23 967 300	-11 005 500	-45,9
Sous-total	178 251 700	186 267 700	-8 016 000	-4,3
Ventes d'énergie des SI	357 676 000	333 046 000	24 630 000	7,4
Total	535 927 700	519 313 700	16 614 000	3,2

Rappelons tout d'abord que l'économie attendue dans le secteur des charges salariales est désormais budgétisée en diminution desdites charges plutôt qu'en recette fictive, d'où une diminution de 12 millions dans la rubrique "Autres contributions".

Cette rubrique enregistre les principaux écarts suivants (en millions de francs) :

Redevances et prestations facturées

Championnats d'Europe de patinage – Prestations facturées	0,217
Mise en gérance du restaurant de l'Hôtel de police	-0,445
Courses d'ambulances	0,800
Gestion des déchets – Prestations facturées	1,615
Taxes d'épuration des eaux et de raccordement	-0,504
Programme communal d'emplois temporaires – Prestations facturées	0,450
Financement de Banlieue-Ouest par la SIE Renens – Suppression suite au rachat de sa part	-1,213
Redevances et prestations facturées dans le secteur "Multimédia"	0,335

Ventes

Eau	2,100
Gaz (augmentation des tarifs)	19,000
Chauffage à distance	0,600
Electricité	5,000

Autres contributions

Taxes de décharge et ventes de la compostière	0,396
Dernier acompte (partiel) de l'Etat pour le rachat des écoles professionnelles	-0,567
Ristournes accordées par EOS pour gros consommateurs MT	1,275

45 Dédommagements de collectivités publiques**+ 1,2 mio ou + 2,5 %**

	<u>Budget 2001</u>	<u>Budget 2000</u>	<u>Ecart (+/-)</u>	
	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>%</u>
Incidence nette des opérations EtaCom et Fonds de péréquation	2 200 000	0	2 200 000	-
Participation de l'ECA aux frais du Service de secours et d'incendie	10 867 000	10 502 100	364 900	3,5
Participations des collectivités publiques aux charges de la Direction des écoles	16 036 800	15 662 400	374 400	2,4
Participation des communes aux charges de la STEP	4 012 400	3 835 800	176 600	4,6
Participation cantonale à la régionalisation sociale ainsi qu'aux frais administratifs RMR	6 633 500	5 500 000	1 133 500	20,6
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP	8 523 000	10 575 500	-2 052 500	-19,4
Autres dédommagements	2 371 500	3 334 800	-963 300	-28,9
Total	<u>50 644 200</u>	<u>49 410 600</u>	<u>1 233 600</u>	2,5

Ainsi que relevé au début du présent préavis, un montant de 2,2 millions a été inscrit dans les revenus du Secrétariat communal pour tenir compte, en un chiffre global, de l'ensemble des opérations liées à la démarche EtaCom ainsi qu'au Fonds de péréquation intercommunal.

Par ailleurs, le Service social et du travail, sous réserve de l'approbation du budget de l'Etat par le Grand Conseil, s'attend à une amélioration de la prise en charge cantonale des frais du Centre social régional (CSR), alors qu'à l'Office régional de placement (ORP), la diminution des charges entraîne une baisse de la participation de la Confédération.

Quant à la rubrique "Autres dédommagements", elle diminue essentiellement en raison de transferts sous d'autres rubriques.

48 Prélèvements sur les réserves**- 3,0 mios ou - 19,9 %**

	<u>Budget 2001</u>	<u>Budget 2000</u>	<u>Ecart (+/-)</u>	
	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>%</u>
Fonds de péréquation de la STEP	2 901 100	2 791 500	109 600	3,9
Fonds des SI	9 215 700	12 341 000	-3 125 300	-25,3
Total	<u>12 116 800</u>	<u>15 132 500</u>	<u>-3 015 700</u>	-19,9

Aux Services industriels, l'on assiste à une diminution des amortissements financés par le fonds de réserve pour l'agrandissement de la station de pompage de Lutry de quelque 4,7 millions (voir chapitre 33 "Amortissements").

6. PLAN DES INVESTISSEMENTS POUR LES ANNEES 2001 A 2004

Ce plan est constitué par les trois chapitres suivants :

- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2001 et 2002, portant sur les crédits déjà votés (A I).
- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2001 et 2002, portant sur les crédits à voter d'ici la fin 2002, lesquels sont classés par ordre de priorité (A II).
- ⇒ Une liste pour mémoire des projets à présenter au-delà de l'an 2002.

* * * *

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements pour l'exercice 2001 :

(en millions de francs)	Dépenses présumées		
	Sur crédits votés au 31.08.2000	Sur crédits à voter	Total
Administration générale	1,0	1,4	2,4
Direction de la sécurité publique et des affaires sportives	8,1	9,9	18,0
Direction des finances	4,3	6,2	10,5
Direction des travaux	7,6	28,1	35,7
Direction des écoles	10,3	14,8	25,1
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement	0,8	1,8	2,6
Direction des services industriels	18,3	14,7	33,0
Total du patrimoine administratif	50,4	76,9	127,3
Patrimoine financier	1,0	0,0	1,0
Total général	51,4	76,9	128,3

Les principales dépenses prévues pour 2001 sont les suivantes :

	(en milliers de francs)
Restructuration des abattoirs	2 500
Centrales d'engagement et télécommunications du Corps de police	4 000
Réaménagement et réfection des quais d'Ouchy	3 000
Rénovation de l'usine d'incinération des ordures ménagères	17 500
Agrandissement du groupe scolaire d'Entre-Bois	10 000
Construction du complexe scolaire de Bois-Gentil	6 000
Travaux divers au collège de Provence	3 000
Assainissement du réseau d'eau et des stations de pompage	3 200
Assainissement de la station de pompage de Lutry	6 500
Renouvellement de la câblerie 50 kV	3 000

Précisons encore que les recettes d'investissements pour 2001 sont évaluées à 21,5 millions de francs et que les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'élèvent à 114,3 millions de francs compte tenu des demandes d'autorisations d'achats.

7. EVOLUTION PRESUMEE DE LA SITUATION FINANCIERE EN 2001

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, l'opposition des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

Détermination de l'autofinancement (ressources)		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Excédent des charges de fonctionnement	13,9	
Amortissements		86,7
Attributions aux réserves		5,5
Prélèvements sur les réserves	<u>12,1</u>	
	26,0	92,2
Autofinancement	<u>66,2</u>	
	<u>92,2</u>	<u>92,2</u>
Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Dépenses brutes d'investissements	127,3	
Autorisations d'achats	8,5	
Subventions et recettes sur investissements		21,5
	<u>135,8</u>	21,5
Investissements nets		<u>114,3</u>
	<u>135,8</u>	<u>135,8</u>
Financement		
	Mios de francs	%
Investissements nets	114,3	100,0
./. Autofinancement	<u>66,2</u>	<u>57,9</u>
Insuffisance d'autofinancement ou emprunts nouveaux	<u>48,1</u>	<u>42,1</u>

En résumé, l'année 2001 marque une nouvelle étape dans l'assainissement des finances communales. Il n'en demeure pas moins que, malgré un programme des investissements très serré, le besoin en financement extérieur est évalué à près de 50 millions de francs qui s'ajoutent à une dette totale déjà très lourde.

8. CONCLUSIONS

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 175 de la Municipalité, du 28 septembre 2000;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2001 comme il suit :

Charges	fr. 1 320 665 700
Revenus	1 306 811 400
Excédent des charges	fr. 13 854 300

2. de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2001;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2001.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :
François Pasche

- Annexes :
- A. Compte de fonctionnement par direction
 - B. Compte de fonctionnement par nature
 - C. Evolution du compte de fonctionnement (sans les imputations internes) de 1980 à 2001
Brochure du projet de budget de l'exercice 2001
Plan des investissements pour les années 2001 à 2004